

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE LE VERSOUD

Demande d'enregistrement présentée par la société : **REBLOCH'LOG**

NATURE DU PROJET : Extension d'une quatrième cellule (projet Cellule 4) de l'entrepôt existant

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZAC de la Grande Ile – 235 rue Guynemer – 38420 Le Versoud

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Lundi 2 octobre 2023 à 8h30

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : Mardi 31 octobre 2023 à 17h30

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Le Versoud aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Mardi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Mercredi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h	14h à 17h30
Vendredi	8h30 à 12h	14h à 17h30

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-Public-ICPE-2023>.

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Le Versoud,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.